

---

Présidence : Azerbaïdjan

## 1002<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 23 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 15 h 45

2. Président : Ambassadeur R. Sadigbayli  
M. F. Osmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LUTTE CONTRE LE  
TERRORISME SOUS TOUTES SES FORMES ET  
DANS TOUTES SES MANIFESTATIONS

- *Exposé de M. T. Musayev, Représentant permanent adjoint de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies*
- *Exposé de M. M. Koç, Directeur général adjoint de la sécurité et du renseignement, Ministère turc des affaires étrangères*
- *Exposé de M. Y. Rafiyev, Directeur du Département de la sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan*

Président, M. T. Musayev, M. M. Koç, M. Y. Rafiyev, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/103/22 OSCE+), Royaume-Uni, France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/108/22),

Suisse (FSC.DEL/111/22 OSCE+), Turquie, Fédération de Russie (annexe 1), Arménie (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/106/22), États-Unis d'Amérique (annexe 3), Royaume-Uni (annexe 4), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 5), Canada (annexe 6), Lituanie (annexe 7), Fédération de Russie (annexe 8), Géorgie, France (également au nom de l'Allemagne) (annexe 9)
- b) *Droit de réponse à la déclaration faite par la Fédération de Russie à la 1001<sup>e</sup> séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé « Dialogue de sécurité : le rôle des pays non-alignés dans l'architecture européenne de sécurité »* : Suède (annexe 10), Finlande (annexe 11)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Point sur un cours d'apprentissage en ligne du FCS consacré à la maîtrise des armements conventionnels et aux mesures de confiance et de sécurité ainsi que sur d'autres thèmes traités par le FCS* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Reprise des activités de vérification en Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan
- c) *Point sur les réactions de certains États participants à la situation actuelle le long de la frontière ukrainienne* : Royaume-Uni, Canada, États-Unis d'Amérique, Allemagne
- d) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue par visioconférence le 24 février 2022 (FSC.GAL/23/22 Restr.)* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)
- e) *Examen de l'activation par les États baltes du paragraphe 16.3 (concernant une réunion de tous les États participants) de la Section 1 « Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles » du Chapitre III du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité* : Lituanie, Lettonie
- f) *Demande d'assistance des autorités nationales azerbaïdjanaises pour renforcer leur capacité à réduire les risques explosifs et à réagir à ces risques* : Arménie (annexe 12), Azerbaïdjan (annexe 13), Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 16 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir consacré la séance d'aujourd'hui à un thème aussi important pour l'espace de l'OSCE que la lutte contre le terrorisme. Nous remercions les distingués orateurs principaux de leur contribution de fond au débat.

Malgré les efforts déployés aux niveaux international et national, l'« Internationale » du terrorisme continue de nous poser de sérieux défis. Nous sommes convaincus que les activités menées par notre Organisation pour lutter contre le terrorisme devraient respecter strictement les lignes directrices sur la coopération internationale élaborées par l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité. Nous notons avec satisfaction que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus, le 30 juin 2021, une résolution sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Par contre, il convient de noter que, ces dernières années, l'OSCE a ralenti le rythme de ses travaux visant à renforcer sa capacité de lutte contre le terrorisme, démontrant ainsi qu'elle n'est pas préparée à répondre efficacement aux nouveaux défis transfrontaliers en matière de sécurité et qu'elle se laisse distraire de plus en plus par des aspects secondaires de la lutte antiterroriste empruntés aux positions politiques libérales. De ce fait, il ne s'est pas avéré possible d'adopter le moindre document pertinent à ce sujet au Conseil ministériel depuis 2016. Cette situation ne fait que confirmer que ce thème continue malheureusement d'être politisé. Il est cependant nécessaire de garder à l'esprit que la fragmentation de la communauté mondiale en matière de lutte contre le terrorisme et l'application de deux poids deux mesures font le jeu des terroristes.

Depuis plusieurs années, un certain nombre de pays n'ont cessé de contrecarrer toutes les initiatives de la Russie et tous ses appels visant à mener un dialogue ouvert et dépolitisé dans ce domaine. Prenons, par exemple, le projet de déclaration sur la prévention et la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, dont la Russie et un groupe de pays partageant la même optique avaient proposé l'adoption au Conseil ministériel tenu à Stockholm et qui visait à intensifier les efforts faits par l'OSCE pour contenir cette menace dans la zone de responsabilité de l'Organisation. Il est évident que la Toile mondiale est en passe de devenir l'un des outils les plus efficaces de l'« Internationale » du terrorisme pour

obtenir un soutien financier, faire de la propagande, procéder à des recrutements et coordonner à distance les actions de ses cellules. Ce domaine requiert par conséquent toute notre attention. Toutefois, malgré l'intérêt manifesté par la plupart des États participants pour un débat sur ce sujet, certains partenaires occidentaux ont empêché, de fait, la poursuite des travaux sur ce texte sans soumettre la moindre observation quant au fond. Nous croyons cependant comprendre que ce thème, qui est sans aucun doute un élément d'un programme unificateur, sera examiné pendant l'année au cours de la Présidence polonaise de l'OSCE.

Nous continuerons pour notre part de contribuer aux efforts communs de lutte contre le terrorisme et sommes disposés à coopérer de façon constructive avec toutes les parties intéressées à l'OSCE, qui dispose d'un ensemble solide d'engagements politiques et de la capacité d'aider ses États participants à s'attaquer à cet indéniable fléau.

Merci de votre attention.

**1002<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1008 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Chers collègues,

La composition du groupe d'intervenants d'aujourd'hui est très symbolique et se passe de commentaire.

Depuis la fin de la guerre d'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan en 2020, nous avons vu les autorités du pays essayer désespérément de nier ou de justifier le recrutement, le transfert et l'utilisation de combattants terroristes étrangers dans leur guerre contre l'Artsakh et son peuple, notamment en donnant de l'Azerbaïdjan l'image d'un pays qui contribue aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et les soutient. Le Dialogue de sécurité mené aujourd'hui est l'exemple d'un tel effort qui ne saurait convaincre personne d'autre que nos intervenants.

Chers collègues,

L'Azerbaïdjan est un pays qui possède une riche expérience et des antécédents notables en matière de recrutement et d'utilisation de mercenaires et de combattants terroristes étrangers. Nous rappelons que des milliers de terroristes, en provenance notamment de l'Afghanistan et de Tchétchénie, ont été utilisés par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh dans les années 1990, au cours de la première guerre du Karabakh. Qui plus est, l'Azerbaïdjan a exploité largement le facteur religieux, la notion de « solidarité musulmane » et l'idéologie djihadiste pour gagner des soutiens dans sa guerre agressive contre le peuple de l'Artsakh.

Le transfert et l'utilisation de combattants terroristes par l'Azerbaïdjan, aussi bien avant que pendant la guerre du Karabakh de 2020, ont été mentionnés et attestés largement par des journalistes indépendants et des médias internationaux, comme Reuters, *The Guardian*, la BBC, Fox News et *The Washington Post* pour n'en citer que quelques-uns, et les gouvernements et services de maintien de l'ordre de plusieurs pays l'ont reconnu et confirmé. Selon plusieurs estimations, jusqu'à 4 000 combattants terroristes étrangers auraient été recrutés dans le Nord de la Syrie et en Libye et transférés dans la zone du conflit du Haut-Karabakh. Ils se sont vu promettre une rémunération mensuelle de 1 500 à 2 500 dollars des États-Unis, ainsi qu'une prime de 100 dollars pour chaque tête d'Arménien coupée. L'étude des données personnelles de certains des combattants terroristes transférés en

Azerbaïdjan a montré que bon nombre d'entre eux avaient participé aux hostilités en Syrie, en Iraq et en Libye et y avaient acquis de l'expérience des combats. Des combattants terroristes étrangers ont été intégrés dans la structure des forces armées azerbaïdjanaises, en particulier les gardes-frontières, et dotés non seulement des uniformes appropriés mais aussi d'armes et de munitions, ce qui constitue un exemple manifeste de transfert et de détournement illégaux d'armes légères et de petit calibre entre les mains de terroristes.

Le soutien financier et logistique nécessaire pour que les opérations susmentionnées puissent être exécutées avec succès a été fourni par diverses personnes et organisations impliquées dans la contrebande et le blanchiment d'argent à grande échelle et en recourant abusivement à des organisations sociales, culturelles ou caritatives sans but lucratif.

Il convient de souligner que deux combattants arabes syriens faits prisonniers durant les hostilités en Artsakh ont fourni pendant leur interrogatoire des informations détaillées sur leur recrutement et leur participation aux combats dans les rangs azerbaïdjanais. Les combattants terroristes détenus ont fourni en particulier les informations suivantes :

- Rémunération : entre 1 500 et 2 500 dollars par mois ;
- Durée d'affectation : six mois, avec une possibilité de reconduction, rotation après six mois ;
- Conditions d'âge : de 18 à 40 ans ;
- Les recrues étaient pour la plupart des membres des groupes terroristes « Sultan Mourad », « Sultan Suleyman Shah » et « Al-Hamza » ;
- Dans certains cas, des personnes issues des camps de réfugiés en Syrie ont également été recrutées. Compte tenu des conditions de vie ardues dans le Nord de la Syrie, la rémunération relativement élevée a constitué leur principale motivation. Cette information a été confirmée également par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires.

Chers collègues,

Dans une tentative de détourner l'attention de la communauté internationale de ses propres crimes, l'Azerbaïdjan a lancé une campagne contre les organisations de la diaspora arménienne, notamment des fondations caritatives, et contre les Arméniens vivant à l'étranger, les présentant comme des mercenaires.

Entre-temps, l'Azerbaïdjan n'a mentionné aucun fait à l'appui de ses allégations, à l'exception des informations « crédibles » de médias contrôlés par le gouvernement.

Bon nombre des organisations de la diaspora arménienne auxquelles l'Azerbaïdjan tente de s'en prendre œuvrent dans le domaine caritatif et du secours humanitaire depuis plusieurs décennies. Elles ont commencé par fournir de l'aide humanitaire aux survivants du Génocide arménien, puis aux peuples de l'Arménie et de l'Artsakh pour surmonter les conséquences du tremblement de terre dévastateur de 1998, de la guerre et de l'agression par l'Azerbaïdjan qui se poursuit. Elles ont aussi obtenu des résultats assez remarquables pour ce

qui est de leur contribution au développement et à la prospérité de bon nombre de leurs pays et sociétés hôtes.

Chers collègues,

L'utilisation de combattants terroristes étrangers dans l'espace de l'OSCE aurait dû déclencher une réaction de la part des mécanismes pertinents et des États participants concernés de l'Organisation, au moins sous la forme d'une condamnation vigoureuse et sans équivoque. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et, lors de la dernière séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le Vice-Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères a expliqué très clairement les raisons de l'absence de réponse adéquate de la communauté internationale à l'agression, aux crimes de guerre et aux violations des droits de l'homme commis par son pays dans l'Artsakh. À cet égard, nous regrettons d'avoir à noter que les positions de l'OSCE et de certains de ses États participants sont trop souvent conditionnées par l'opportunisme politique et économique plutôt que par les principes de l'Organisation. En conclusion, la délégation arménienne exprime l'espoir que l'absence de réaction adéquate de l'OSCE à l'utilisation de combattants terroristes étrangers dans le contexte du conflit du Haut-Karabakh ne conduira pas au déploiement de ces combattants dans d'autres conflits et à une augmentation des menaces terroristes dans l'espace de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.





---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

La communauté internationale a condamné d'une seule voix la reconnaissance par la Russie des « républiques » de Donetsk et de Louhansk ainsi que le déploiement de « soldats du maintien de la paix » sur le territoire souverain de l'Ukraine. Loin de maintenir une quelconque « paix », cette décision du Président Poutine constitue clairement une tentative de la Russie de créer un prétexte à une nouvelle invasion de l'Ukraine. D'un seul revers de la main, M. Poutine a déchiré les accords de Minsk en lambeaux. Cette décision représente clairement une nouvelle atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En tant que tel, le diktat de M. Poutine constitue un rejet flagrant des principes de la Charte des Nations Unies et des principes de Helsinki qui nous sont chers.

En effet, comme le Secrétaire d'État, M. Blinken, l'a fait remarquer hier, le Président Poutine a sapé au cours de ces dernières 24 heures, 30 ans de diplomatie entre la Russie, l'Europe et l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Totalement non provoqué, le renforcement des capacités militaires auquel la Russie a procédé en Ukraine et dans son voisinage a porté cette crise artificielle dont la Russie est seule responsable à un point critique. La Russie a rassemblé à présent les effectifs et le matériel nécessaires pour déclencher une invasion d'envergure. Elle cherche à renverser l'ordre européen en matière de sécurité par la force des armes et en violation flagrante de ses engagements internationaux de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Dans ses déclarations, M. Poutine considère la nation ukrainienne comme une fiction et appelle de ses vœux le rétablissement de l'Empire russe. Est-ce ainsi que la Russie envisage la « sécurité indivisible » en Europe ?

Ne nous tenez pas de discours sur l'« indivisibilité » alors que vous cherchez à diviser cette communauté, à utiliser la force militaire pour violer les frontières d'un voisin souverain, à morceler son territoire et à établir une sphère d'influence dans laquelle Moscou déciderait des choix politiques de tous. Ne nous tenez pas de discours sur la « sécurité » alors que vous menacez la paix et la sécurité internationales.

Ayant massé largement plus d'une centaine de groupes tactiques de bataillon le long des frontières ukrainiennes à l'est, au nord en Biélorussie, et vers le sud, la Russie est sur le point de déclencher la plus vaste campagne militaire de ces dernières décennies en Europe. Le fait que la Russie ait procédé à un exercice de ses forces nucléaires au cours de cette période de tensions élevées n'est qu'un exemple de plus du comportement irresponsable et déstabilisateur de M. Poutine. Pendant ce temps, sur le terrain dans l'est de l'Ukraine, nous voyons le scénario de la Russie se réaliser, page après page et une allégation forgée de toutes pièces après l'autre, dans son implacable campagne de dénégation et de tromperie. Nous assistons aussi à une réelle escalade accompagnée d'augmentations très inquiétantes du nombre des violations du cessez-le-feu fomentées par les forces que la Russie dirige et aux côtés desquelles elle combat. Et enfin, nous assistons au déploiement de forces militaires russes déguisées en « soldats du maintien de la paix ».

Soyons clairs : qui est responsable de l'escalade militaire ? Qui a refusé de participer à des consultations et de coopérer s'agissant de ses activités militaires très inhabituelles ? Qui a boycotté la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent tenue vendredi conformément au mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne ? Qui a tenté de faire passer pour de la « provocation » ou une escalade une demande légitime de l'Ukraine de réduire les risques ? La semaine dernière, nous avons entendu notre collègue russe affirmer ici même que la Russie ne « participerait jamais à la réduction des risques. » Les choses sont claires : la Russie n'a tenu aucun compte des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre du Document de Vienne car elle n'est pas intéressée à réduire les risques et n'en a pas l'intention. Elle s'emploie à semer le conflit et va même jusqu'à utiliser les informations qu'elle communique au titre du Document de Vienne comme partie intégrante de sa campagne de propagande pour provoquer un *casus belli*.

La Biélorussie a tenté, elle aussi, de présenter l'invocation par les États baltes du mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 comme étant injustifiée et n'a fourni aucune réponse de fond aux inquiétudes suscitées par la mobilisation militaire russe inhabituelle sur son territoire, y compris le renforcement des forces russes à la frontière méridionale de la Biélorussie avec l'Ukraine. Si la Biélorussie ne souhaite pas être complice de l'agression russe, elle tiendra compte des recommandations faites à la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent de justifier de manière transparente et vérifiable ces activités hautement inhabituelles. Ce n'est qu'ainsi que la Biélorussie peut confirmer que son territoire ne servira pas de tremplin à une nouvelle invasion de l'Ukraine par la Russie.

Malheureusement, la Biélorussie a annoncé qu'elle autorisait la prorogation pour une durée indéterminée des déploiements russes dont elle avait indiqué précédemment qu'ils quitteraient son territoire à l'issue de l'exercice « Union Resolve », soit le 20 février. Elle pointe à présent les déploiements de l'OTAN dans la région de l'Europe orientale comme « un facteur » expliquant la poursuite du déploiement des forces russes. C'est une ruse transparente. La Russie, avec le soutien de la Biélorussie, porte les tensions militaires en Europe à un niveau sans précédent, ce qui incite l'OTAN à prendre des mesures défensives pour empêcher une agression, la Biélorussie et la Russie arguant ensuite de ces mesures défensives pour encore exacerber les tensions. Nous avons entendu ce refrain à maintes reprises, y compris en ce qui concerne la fourniture d'une assistance défensive à l'Ukraine :

la Russie provoque une crise et prétend ensuite que d'autres alimentent ses propres actions agressives.

Nous demandons instamment à la Russie et à la Biélorussie de s'éloigner du bord du précipice. Il n'est pas trop tard pour recourir à la diplomatie plutôt que de déclencher une guerre. Il n'est pas trop tard pour éviter la catastrophe humanitaire et les graves conséquences qu'une guerre entraînerait.

Merci, Monsieur le Président.

---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président. La présente déclaration est faite au titre de la question soulevée par l'Ukraine.

Monsieur le Président, la décision du Président Poutine de reconnaître la « République populaire de Donetsk » et la « République populaire de Louhansk » autoproclamées comme États indépendants a nui profondément aux accords de Minsk. Le Royaume-Uni condamne vivement cette action. Celle-ci constitue aussi un non-respect répugnant de la part de la Russie des engagements auxquels elle a souscrit en vertu du Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements, dans lequel ont été réaffirmés les principes fondamentaux énoncés dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris.

Les affirmations de la Russie selon lesquelles l'Ukraine menace la région du Donbass sont une invention, un prétexte évident à sa propre action agressive. Comme l'Observateur en chef, M. Çevik l'a indiqué clairement à la séance spéciale du Conseil permanent tenue lundi, la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine n'a observé aucune activité militaire inhabituelle du côté de la ligne de contact sous le contrôle du Gouvernement.

Qui plus est, la grande majorité des armes situées en violation des lignes de retrait et en dehors des sites de stockage désignés ont été observées par la MSO dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Au cours de la période allant du 14 au 20 février, 87 des 121 armes dont la MSO a constaté qu'elles étaient situées en violation des lignes de retrait se trouvaient dans des zones sous le contrôle des formations armées soutenues par la Russie et 305 des 321 armes dont il a été constaté qu'elles se trouvaient en dehors des sites de stockage désignés appartenaient aux formations armées soutenues par la Russie. Cela correspond à des tendances déjà relevées par la Mission : au cours de la période allant du 9 septembre au 12 janvier, 83 % des armes observées par la Mission comme étant en violation des lignes de retrait se trouvaient dans des zones sous le contrôle des formations armées soutenues par la Russie. De plus, le nombre d'armes observées par la Mission dans des zones d'entraînement appartenant aux forces armées en novembre et décembre a doublé par rapport à septembre et octobre.

Si c'était l'Ukraine qui attisait les tensions et préparait une offensive, pourquoi la majorité des armes lourdes et des exercices à tirs réels observés par la Mission ces derniers mois se sont-ils déroulés dans des zones détenues par les formations armées soutenues par la

Russie ? De plus, pourquoi donc l'Ukraine choisirait-elle de lancer une offensive maintenant, alors que la Russie a massé le plus grand nombre de troupes sur le continent européen depuis la fin de la guerre froide ?

La Russie aurait à présent massé près de 200 000 hommes organisés en plus d'une centaine de groupes tactiques de bataillons, ce qui représenterait, selon certaines estimations, environ 60 % de sa capacité totale de combat terrestre. Nous constatons également le déploiement de quantités énormes d'armes lourdes (dont des systèmes de missiles balistiques tactiques) et d'éléments d'appui au combat. La Russie a par ailleurs déployé dans cette zone des quantités extraordinaires de moyens aériens et massé une capacité amphibie sans précédent en mer Noire.

Cette situation n'est pas seulement « inhabituelle ». Elle est menaçante et dangereuse pour l'Ukraine, et constitue un défi à la sécurité mondiale et à l'ordre international. Face à cette situation, nous devons féliciter l'Ukraine de la remarquable retenue dont elle fait preuve. Nous avons assisté la semaine dernière à des tentatives louables de réduire le risque d'erreur d'appréciation et d'apaiser les tensions en invoquant à deux reprises le mécanisme de réduction des risques prévu dans le Document de Vienne. Nous sommes extrêmement déçus qu'elles n'aient pas permis d'obtenir les résultats souhaités. Le Royaume-Uni déplore par ailleurs les tentatives de la Russie d'utiliser le réseau de l'OSCE comme moyen supplémentaire de répandre sa désinformation.

À ce stade, il convient également de noter qu'en dépit des affirmations de la Biélorussie tout au long de la semaine dernière selon lesquelles elle s'était montrée pleinement transparente, nous avons été déçus d'apprendre que les troupes et le matériel russes déployés pour l'exercice « Union Resolve 2022 » restaient en place le long de la frontière septentrionale de l'Ukraine, voire, selon certaines informations, qu'ils étaient déployés plus avant. En fait, le commandant adjoint de la Force aérienne biélorusse a indiqué qu'une seconde phase de l'exercice « Union Resolve » était sur le point d'être « déclenchée » et indiqué que des « groupes supplémentaires » seraient créés le long de la frontière ukrainienne et que la protection des frontières serait renforcée dans le cadre de l'exercice.

Monsieur le Président, la Russie a créé un environnement de sécurité hostile et fragile, qui constitue une menace et un danger pour l'Ukraine et pour la sécurité de l'ensemble de l'espace de l'OSCE, ainsi qu'un défi à la sécurité mondiale et à l'ordre international.

Le Royaume-Uni, ainsi que de nombreux autres pays, ont mis en garde à plusieurs reprises la Russie que toute incursion militaire de sa part en Ukraine constituerait une grave erreur stratégique qui aurait un coût très important. En étroite coordination avec l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, nous avons annoncé hier de nouvelles sanctions rigoureuses. Celles-ci constitueront une première étape et d'autres suivront si la Russie ne fait pas machine arrière.

Monsieur le Président, il est clair que la diplomatie est le seul moyen de progresser et qu'une désescalade de la Russie est à présent nécessaire pour un dialogue concluant. L'OSCE reste la plate-forme appropriée et, surtout, une plate-forme ouverte à tous pour des débats sur un pied d'égalité au sujet de la sécurité européenne. Nous devons défendre le principe selon lequel il ne devrait pas y avoir de débat sur la sécurité sans que les pays concernés soient

présents. À cet égard, nous soutenons pleinement le Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne lancé par la Présidence.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris de ses eaux territoriales. Nous ne reconnaissons ni ne reconnâtrons l'annexion illégale de la Crimée par la Russie ni sa reconnaissance de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Louhansk » autoproclamées. Le Royaume-Uni a toujours été aux côtés de l'Ukraine pour s'opposer à tous les cas d'agression russe contre ce pays et nous continuerons de le faire, y compris par le biais de sanctions, avec nos partenaires internationaux. Les Ukrainiens sont nos amis et nos partenaires et nous continuerons de les aider à se défendre.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Il n'y a aucune ambiguïté sur les origines de la crise actuelle. Celle-ci découle de la violation continue et flagrante par la Russie du droit international et de son mépris pour les principes et engagements pris dans le cadre de l'OSCE. L'Acte final de Helsinki prévoit très clairement que « [l]es États participants s'abstiennent dans leurs relations mutuelles, ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Ces derniers mois, nous avons assisté à un renforcement militaire à grande échelle, non provoqué et injustifié, de la part de la Russie près de la frontière ukrainienne, y compris en Biélorussie ainsi que sur le territoire et autour de la péninsule de Crimée illégalement annexée, et à une présence militaire accrue de la Russie en mer Noire et en mer d'Azov. Au lieu de respecter ses engagements et de mener un dialogue honnête, notamment dans le cadre des mécanismes de transparence sur les activités militaires inhabituelles prévus par le Document de Vienne, la Fédération de Russie a choisi une nouvelle fois de boycotter les réunions en question, ce qui est un manque de respect pour l'Organisation et tous les États participants.

Cette semaine, au moment où le conflit entre dans sa neuvième année, nous avons assisté à une nouvelle escalade sans précédent. La décision de la Fédération de Russie de reconnaître certaines zones des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk comme des entités indépendantes et d'y envoyer des troupes russes est illégale et inacceptable. Elle viole le droit international, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, contrevient aux engagements internationaux pris par la Russie et aggrave encore la crise. Elle viole et fragilise également les accords de Minsk, qui constituent la base d'une paix et d'une stabilité durables. En tant que signataire des accords de Minsk, la Russie a, conformément à ces principes, une responsabilité claire et directe dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit qu'elle a déclenché.

Nous demandons instamment à la Russie, en tant que partie au conflit, de renoncer à la reconnaissance, de respecter ses engagements, de se conformer au droit international et de revenir à la table des négociations, en participant à des discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Nous demandons aux autres États de ne pas suivre la décision illégale de la Russie de reconnaître cette indépendance autoproclamée.

Monsieur le Président, nous devrions tous être inquiets lorsqu'une nation nucléaire qualifie une autre nation d'erreur historique qui doit être réparée. Ce n'est pas le moment de tergiverser.

L'UE et ses États membres sont unis et déterminés à réagir de façon ferme et rapide face aux actions illégales de la Fédération de Russie, en étroite coordination avec les partenaires internationaux. Un premier train de sanctions sera adopté sans délai.

Nous mettons en garde la Russie contre l'utilisation des pactes récemment signés avec les « républiques » autoproclamées comme prétexte pour prendre de nouvelles mesures militaires contre l'Ukraine. L'UE est prête à adopter rapidement des sanctions politiques et économiques de plus grande envergure.

Au cours des dernières semaines, nous avons assisté à des efforts diplomatiques intensifs, y compris aux plus hauts niveaux politiques, pour résoudre des tensions qui sont sans précédent dans la région. L'UE et ses États membres soutiennent fermement la voie du dialogue et de la diplomatie, qui sont les seuls moyens de résoudre cette crise. Il appartient à la Russie de saisir cette chance, la porte du dialogue reste ouverte. Nous rappelons que notre Organisation, en raison de son caractère inclusif et de son approche globale de la sécurité, est bien équipée pour examiner les préoccupations de tout État participant en matière de sécurité. Nous saluons les efforts de la Présidence polonaise de l'OSCE à cet égard et demandons à tous les États participants de participer de manière constructive à cette initiative qui vise à rétablir la paix et la confiance.

Monsieur le Président, les conditions de sécurité et la situation humanitaire qui prévalent dans l'est de l'Ukraine sont de plus en plus alarmantes. Nous avons assisté ces derniers jours à une augmentation considérable des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact. Nous condamnons l'utilisation d'armes lourdes et le bombardement aveugle de zones civiles. Nous félicitons l'Ukraine pour sa retenue face aux provocations continues et aux efforts de déstabilisation.

Il est très préoccupant que des événements mis en scène aient été créés pour servir de prétexte à une escalade. Nous assistons à une intensification des efforts de manipulation pour soutenir de tels objectifs et déplorons ces propos incendiaires. Rien ne permet d'alléguer une éventuelle attaque ukrainienne ou des attaques ukrainiennes contre des populations russophones.

Nous remercions une nouvelle fois le personnel de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine pour son professionnalisme, son impartialité et son dévouement dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles, compte tenu de l'aggravation des tensions internationales et des restrictions croissantes à la liberté de mouvement de la MSO dans les zones contrôlées par la Russie. La sécurité et la sûreté du personnel restent notre priorité absolue.



Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et demandons à la Russie de faire de même. Nous condamnons fermement les violations manifestes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine commises depuis février 2014 par la Russie, notamment l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, que nous ne reconnaitrons pas, ainsi que la reconnaissance en tant qu'entités indépendantes de zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement. Nous soutenons et continuerons de soutenir l'Ukraine et son peuple.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats, l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est prononcée au titre de la question soulevée par l'Ukraine.

Le renforcement à grande échelle des forces de combat russes se poursuit à un rythme soutenu cette semaine le long de certaines parties de la frontière entre la Russie et l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée illégalement occupée. Des éléments de ces forces ont commencé à se diriger vers certaines zones de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Les chiffres disponibles à ce stade sont effarants, puisque près de 200 000 soldats russes seraient désormais rassemblés à proximité de la frontière ukrainienne. Outre le déploiement d'une grande partie de ses forces conventionnelles le long de la frontière ukrainienne, la Russie a massé plus de 70 navires de guerre en mer Noire et en d'Azov, dont des navires d'assaut amphibies, dans le but évident d'intensifier sa menace.

Il est surprenant de constater qu'ici, à l'OSCE, la Russie continue de prétendre qu'elle n'a pas l'intention de mener une action militaire contre l'Ukraine, alors que ses actions disent le contraire, compte tenu de la reconnaissance des « républiques populaires » de Donetsk et de Louhansk et de l'envoi de troupes en Ukraine. En fait, ce qui émerge de cette crise, qui est fabriquée de toutes pièces par la Fédération de Russie, c'est la prise de conscience que la Russie agit exactement comme nous l'avions prévu.

Une fois de plus, bien que la Russie prétende régulièrement soutenir pleinement le Document de Vienne, force est de constater qu'elle a refusé à chaque occasion, la semaine dernière, d'entamer un dialogue constructif. Au contraire, la Russie a continué à tenir des propos de plus en plus belliqueux et inquiétants, à brouiller les pistes, à chercher activement à attiser les tensions et à obtenir des concessions dans des négociations à bâtons rompus. Ces discours sont désormais intégrés à la campagne de désinformation flagrante menée par la Russie, qui vise à présenter l'Ukraine comme l'État agresseur dans ce conflit tragique. Ces tentatives évidentes, et parfois fantaisistes, de créer un prétexte au conflit ne trompent personne.

Les faits sont là : loin d'attiser les tensions, l'Ukraine a fait preuve d'une grande retenue face à ces menaces. Elle n'est pas l'agresseur. Bien au contraire. Aucune menace ne

pesait sur les habitants du Donbass, c'est la Russie qui l'a fabriquée. La Russie a créé une fausse menace, une fausse crise des réfugiés, et un faux besoin d'« intervenir », tout en construisant une menace très réelle et imminente pour la sûreté et la sécurité de l'Ukraine ainsi que la stabilité globale de la sécurité européenne.

Au milieu de tout ce chaos, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine reste nos yeux et nos oreilles dans la région. Cependant, les restrictions à sa libre circulation se poursuivent sans relâche et les interférences avec ses moyens techniques sont quotidiennes. L'écrasante majorité des restrictions à la liberté de mouvement se produisent dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, en particulier aux postes frontières, empêchant ainsi la Mission de remplir son mandat. Il est temps de cesser d'interférer avec nos observateurs. Leur travail est vital.

Monsieur le Président,

Nous félicitons l'Ukraine pour son approche calme et diplomatique de cette crise.

Nous demandons de nouveau à la Russie de cesser ces actions provocatrices et de chercher immédiatement à apaiser les tensions. Nous espérons sincèrement que la Russie choisira la voie du dialogue et de la diplomatie et désamorcera cette situation dangereuse. Il n'est pas trop tard pour faire le bon choix.

Mettez fin à cette folie et retirez-vous immédiatement. Il est encore temps que la diplomatie l'emporte, mais cette fenêtre se referme rapidement. La Russie peut encore choisir la voie du dialogue et de la diplomatie, avant qu'il ne soit trop tard et que des erreurs encore plus graves ne soient commises.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE**

Monsieur le Président,

La Lituanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.  
Permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre national.

La Lituanie condamne fermement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître comme indépendantes deux zones des régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk, qui sont tenues par des formations armées, soutenues et dirigées par la Russie.

Cette décision constitue une violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris.

Après avoir annexé la Crimée en 2014, la Russie continue de porter atteinte non seulement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais aussi à ses propres engagements au titre du Mémorandum de Budapest.

En reconnaissant deux zones dans les régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk et en envoyant ses troupes – maintenant ouvertement, car un certain nombre de troupes russes, appelées *ikhtamny*, étaient déjà sur place – dans le territoire souverain de l'Ukraine, la Russie a également porté atteinte aux accords de Minsk, qu'elle a signés et qui prévoyaient le rétablissement du contrôle du Gouvernement ukrainien sur ces territoires ukrainiens.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui vient d'entrer dans sa neuvième année, et les décisions prises ce lundi constituent une menace non seulement pour l'architecture de sécurité européenne mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales, tout comme le mépris de la Russie pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Géorgie et de la République de Moldavie.

Rappelant la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », nous exhortons une nouvelle fois la Fédération de Russie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La Russie doit immédiatement cesser son agression contre l'Ukraine, retirer ses troupes des territoires ukrainiens occupés, tant des parties concernées du Donbass que de la péninsule de Crimée, et des zones situées le long des frontières ukrainienne et biélorusse, et mettre fin à ses provocations et à ses activités de désinformation.

La Russie doit également revenir à la diplomatie et faire preuve d'une véritable volonté politique de régler le conflit russo-ukrainien de manière pacifique, dans le plein respect des principes et engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

La Lituanie tient également à souligner que la récente escalade démontre la nécessité de renforcer la dissuasion sur tout le flanc oriental de l'OTAN en réponse aux actions agressives de la Russie dans la région. Et je tiens à remercier nos alliés de l'OTAN pour leurs décisions les plus récentes à cet égard.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris les décisions honteuses prises ces derniers jours, doit recevoir une réponse forte de la part de la communauté internationale, notamment des mesures restrictives coordonnées visant des secteurs économiques spécifiques de la Fédération de Russie, ainsi que des personnes et des entités investies de responsabilités.

La Russie est seule responsable de l'aggravation de la situation en matière de sécurité sur le terrain, de l'escalade actuelle, de ses résultats dévastateurs et des conséquences possibles que nous espérons sincèrement pouvoir encore éviter.

La Lituanie soutient fermement le libre choix du peuple ukrainien de construire son pays sur la base des valeurs démocratiques et des aspirations européennes et euro-atlantiques de l'Ukraine.

La Lituanie continuera à faire tous les efforts nécessaires pour soutenir l'indépendance et la nation ukrainiennes et, avec nos alliés et partenaires, fournira toute l'aide nécessaire à l'Ukraine à cet égard.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Comme on peut le déduire de leurs déclarations, un certain nombre d'États participants de l'OSCE se considèrent du bon côté de l'histoire. L'historien russe Vasily Klyuchevsky a un jour déclaré : « L'histoire n'est pas un professeur mais un surveillant : elle n'enseigne rien à personne et ne fait que punir ceux qui n'ont pas appris leurs leçons. » Mes estimés collègues n'ont pas appris leurs leçons. Mais il leur reste encore assez de temps pour convaincre le Gouvernement ukrainien d'abandonner son aventure sanglante et suicidaire dans le Donbass.

De nombreux faits se sont produits en Ukraine et dans son voisinage ces dernières semaines, et c'est la raison pour laquelle je souhaite faire aujourd'hui une longue déclaration. Mes collègues devront s'armer de patience.

La crise en cours en Ukraine est le résultat du coup d'État du 21 février 2014, qui a été orchestré, financé et organisé depuis l'étranger. Ce coup d'État commis à Kiev a conduit les États-Unis d'Amérique à jouer un rôle décisif dans la gouvernance de l'Ukraine, situation sans précédent dans la pratique mondiale. Les conseillers des États-Unis et d'autres pays occidentaux ont soumis totalement les autorités de ce pays, du niveau central au niveau municipal, sans parler des sociétés et des entreprises publiques.

Le changement de chef d'État par la force s'est fait sans élections, en violation de la Constitution ukrainienne, et a abouti dans la pratique à la scission du pays entre les régions qui reconnaissaient la nouvelle administration à Kiev et celles qui s'opposaient au putsch. Cette situation s'est produite surtout parce que l'installation des putschistes au pouvoir s'est accompagnée de violences à grande échelle, de la montée de mouvements néonazis et de persécutions fondées sur des caractéristiques nationales et linguistiques. De ce fait, la confrontation entre le nouveau régime à Kiev et la population de certaines zones de Donetsk et de Lougansk a pris la forme d'un conflit armé prolongé.

La France, l'Allemagne et la Pologne ont servi de médiatrices entre les autorités et l'opposition et sont devenues les garantes des accords conclus entre elles, mais n'ont rien fait pour veiller à ce que ces accords soient appliqués lorsque l'opposition les a dénoncés. Les

États-Unis, pour leur part, n'ont même pas reconnu que ces accords avaient été violés par les membres de l'opposition. Cette situation persiste depuis huit ans : les gouvernements de la France, de l'Allemagne et des États-Unis ont été impuissants face au refus catégorique du Gouvernement ukrainien d'appliquer les accords de Minsk.

Nous sommes encore stupéfaits que les événements en Ukraine, pays qui se situe à huit mille kilomètres de l'Amérique du Nord, aient été qualifiés par l'administration américaine de « menace inhabituelle et extraordinaire à la sécurité nationale et à la politique étrangère des États-Unis ». En 2012 et 2013, les dirigeants des États-Unis ont adressé un ultimatum aux autorités ukrainiennes, en l'occurrence celui d'opter pour la « voie occidentale ». Par la suite, l'ambassade des États-Unis à Kiev a soutenu « Maïdan » à concurrence de près d'un million de dollars par jour.

Le message de la délégation russe est des plus clairs : le droit international interdit l'organisation, la promotion et le financement d'activités visant à détruire l'ordre constitutionnel d'un autre État, l'incitation à mener de telles activités ou le fait de les tolérer. La complicité des États-Unis dans le coup d'État perpétré à Kiev en 2014 constitue une violation du droit international et un mépris flagrant du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui proclame le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains.

Monsieur le Président,

Ces dernières semaines, nous avons été les témoins d'un déversement de haine, de terrorisme de l'information et de propagande hystérique qui a gagné la communauté paneuropéenne. L'idée qu'il existerait des plans pour une « invasion russe » de l'Ukraine est née au sein du Département d'État des États-Unis est c'est aussi là qu'elle est morte le 16 février. Force est de constater que les services de renseignement des États-Unis se sont embrouillés. À un moment donné, ils ont indiqué que 100 000 hommes avaient été massés le long de la frontière russo-ukrainienne, puis ce chiffre est passé à 150 000 et, quelques minutes plus tard, à 190 000. Nous n'empêcherons pas nos estimés collègues d'essayer de faire la lumière sur ces chiffres. Si les États participants européens s'intéressent réellement à cette information, nous leur suggérons de demander les images satellites aux États-Unis, qui accepteront peut-être de les leur communiquer en échange d'un paiement supplémentaire.

En ce qui concerne les exercices menés sur le territoire de la Fédération de Russie, je tiens à vous informer que des activités d'entraînement militaire sont organisées durant toute l'année dans notre pays et dans toutes ses régions, sans exception. Nous les conduisons dans les lieux et selon le calendrier qui nous paraissent opportuns aux fins de garantir notre capacité de défense sur notre propre territoire national, comme je me permettrais de le souligner, et en coopération également avec nos alliés et les pays qui partagent la même optique que nous. C'est notre droit souverain.

Toutefois, les déclarations faites aujourd'hui par nos estimés collègues soulèvent les questions suivantes :

Si les États-Unis et leurs alliés affirment qu'ils sont les chantres des engagements politico-militaires de l'OSCE, pourquoi ferment-ils les yeux sur la non-application du Document de Vienne 2011 par le Gouvernement ukrainien ? Quelque 120 000 militaires

ukrainiens sont massés aux frontières de la République populaire de Lougansk et de la République populaire de Donetsk. L'Ukraine concentre du matériel lourd, dont des milliers de véhicules blindés de combat et des centaines de chars, de systèmes de lance-roquettes multiples et de systèmes de missiles tactiques opérationnels Totchka U, le long de la ligne de contact. Où sont les notifications ukrainiennes transmises au moyen du réseau de communication de l'OSCE ? Où sont les photographies prises par les célèbres satellites des États-Unis ? Nous demandons à la délégation ukrainienne – celle-là même qui était occupée à manipuler les dispositions du Document de Vienne 2011 tout au long de la semaine dernière – de répondre.

Si les États-Unis et leurs alliés affirment vouloir la paix en Ukraine, pour quelles raisons des armes et des munitions continuent-elles d'être expédiées dans ce pays déchiré par un conflit ? L'histoire ne connaît aucun cas dans lequel la paix a été obtenue par la fourniture massive d'armes. Pour autant, des systèmes Javelin et Stinger, qui sont des NLAW étrangères (armes antichars légères de nouvelle génération), ont déjà fait leur apparition au sein des positions avancées des forces armées ukrainiennes dans le Donbass. On dénombre déjà, dans l'ensemble, plus de systèmes de missiles guidés antichars et de systèmes portatifs de défense aérienne en Ukraine que dans certains pays de l'OTAN. Des services de renseignement étrangers s'emploient à recruter des combattants en Europe du Sud-Est pour être déployés en Ukraine. L'assimilation en cours du territoire ukrainien par les pays de l'OTAN ne conduit qu'à un seul résultat, à savoir la création d'un « tremplin » anti-Russe pour l'OTAN. Toutefois, pour le Gouvernement ukrainien, la meilleure solution consisterait à s'abstenir de rejoindre l'Alliance et à opter pour la neutralité.

Si les États-Unis et leurs alliés appellent à la mise en œuvre des accords de Minsk, pourquoi n'ont-ils jamais adressé un tel appel à l'Ukraine dans le cadre de l'OSCE ? Nous n'avons toujours pas reçu de réponse de l'Occident aux affirmations des dirigeants ukrainiens selon lesquelles les accords de Minsk étaient devenus « obsolètes » et « non viables », si bien que le Gouvernement ukrainien n'avait aucune intention de les appliquer. La Russie n'a jamais été partie aux accords de Minsk, mais, en sa qualité de médiatrice d'un règlement pacifique, elle ne cesse de demander depuis sept ans à l'Ukraine de remplir les obligations auxquelles elle a souscrit dans le cadre de l'Ensemble de mesures, que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé dans sa résolution 2202. Il n'y a maintenant plus rien à demander à cet égard. L'inaction du Gouvernement ukrainien a sonné le glas des accords de Minsk.

Si la délégation ukrainienne parle de la nécessité d'un règlement pacifique du conflit, pourquoi le Gouvernement ukrainien mène-t-il depuis huit ans une guerre contre son propre peuple ? Pour quelles raisons a-t-il instauré depuis huit ans un blocus économique, social et des transports contre le Donbass, blocus qui équivaut à un génocide contre son propre peuple ? Pour quelles raisons l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ne s'inquiètent-ils jamais des perspectives des citoyens ordinaires dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk ? Où sont leurs mantras habituels à propos de la « population civile », des « droits humains », des « personnes âgées et des enfants » ainsi que des « femmes et des filles » ? À l'évidence, du point de vue des « démocraties civilisées » et de leurs acolytes, ces personnes n'ont pas besoin d'être protégées.



Monsieur le Président,

La semaine dernière, la situation dans le Donbass est restée explosive. Les forces armées ukrainiennes ont effectué des tirs non pas aléatoires, mais ciblés. Des chars ont été déployés. Il y a eu des victimes parmi la population civile. Des obus sont tombés sur le territoire de la Fédération de Russie, surtout dans la région de Rostov. Dans ces circonstances, les dirigeants de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk ont ordonné la mobilisation générale. Notre pays a confirmé qu'il était disposé à accueillir des réfugiés, c'est-à-dire des personnes âgées, des femmes et des enfants. Je tiens à souligner que nous avons déjà donné refuge à plus de 94 000 personnes, qui ne sont pas rendues à Kiev, où l'on ne veut pas d'elles, mais là où elles peuvent se sentir en sécurité et ne courent pas le risque d'être exterminées physiquement en raison de leurs opinions dissidentes.

Dans ces circonstances, le 21 février, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a signé des décrets reconnaissant les républiques populaires de Lougansk et de Donetsk. Cette mesure a reçu un large soutien, à la fois au sein de la société russe et dans les républiques proprement dites, dont la population russophone s'identifie au monde russe. Hier, l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie a approuvé cette décision et les traités d'amitié et d'assistance mutuelle conclus avec les deux républiques ont été ratifiés.

La décision a été prise sur la base d'une évaluation approfondie de la situation politico-militaire dans la région, du refus du Gouvernement ukrainien d'appliquer les accords de Minsk par un dialogue direct avec les autorités de Donetsk et de Lougansk, et du soutien des États occidentaux à une solution au conflit interne ukrainien fondée sur le recours à la force, qui pourrait avoir des conséquences humanitaires catastrophiques.

Cette décision est conforme à la volonté librement exprimée des résidents du Donbass, qui ont tenu un référendum à ce sujet le 11 mai 2014, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final de Helsinki de la CSCE et à d'autres instruments fondamentaux.

Nous demandons aux autorités à Kiev de mettre fin immédiatement aux hostilités, sans quoi, comme l'a déclaré le Président russe, Vladimir Poutine, la responsabilité de la poursuite éventuelle des effusions de sang incombera entièrement et exclusivement au régime en place sur le territoire de l'Ukraine.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE (ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE)**

La France souhaite intervenir, également au nom de l'Allemagne, pour faire les observations suivantes.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Il doit être clair, comme cela a été rappelé par tous les intervenants aujourd'hui, que c'est la Russie qui viole le droit international et la Charte des Nations Unies, et qui ne respecte pas les engagements pris dans le cadre de l'OSCE et des accords de Minsk.

La décision du Président Poutine de reconnaître les « républiques populaires » autoproclamées dans l'est de l'Ukraine constitue une violation fondamentale du droit international et un coup dur pour tous les efforts diplomatiques menés en vue d'une solution pacifique et politique du conflit. Plusieurs années d'efforts déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, sous les auspices de l'OSCE, sont délibérément réduites à néant sans raison valable. La Russie porte gravement atteinte à son engagement en faveur d'une solution diplomatique.

La reconnaissance constitue une nouvelle violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, ce que nous condamnons avec la plus grande fermeté. La France et l'Allemagne restent résolument aux côtés de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous répondrons à cette violation du droit international. Nous nous coordonnons actuellement avec nos partenaires à cette fin.

Depuis 2014, la Russie affirme vouloir mettre en œuvre intégralement les accords de Minsk et participer pleinement aux formats de négociation connexes, le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral, sous les auspices de l'OSCE. Elle s'est également engagée à mettre en œuvre les accords de Minsk au titre de la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU en sa qualité de membre permanent du Conseil. Par sa décision, elle rompt tous ces engagements.

Nous demandons à la Russie de revenir sur sa décision et de reprendre la voie du règlement diplomatique et politique du conflit, sur la base des accords de Minsk.

Nous demandons une nouvelle fois de toute urgence à la Russie de lever la menace militaire à la frontière ukrainienne. Nous déconseillons clairement à la Russie de procéder à une nouvelle escalade militaire.

Nous rappelons que les conseillers politiques des chefs d'État ou de gouvernement du format Normandie se sont réunis en janvier à Paris et en février à Berlin, qu'ils ont reconfirmé par écrit que leurs travaux reposaient sur les accords de Minsk et qu'ils ont souligné l'importance pour le Groupe de contact trilatéral, dont la Russie est membre, d'intensifier ses travaux en vue de progresser rapidement dans la mise en œuvre de ces accords. Cette position a été réaffirmée à plusieurs reprises par le Président russe et son ministre des affaires étrangères lors de consultations menées avec nos dirigeants et nos ministres des affaires étrangères au cours de la semaine dernière.

En tant que médiateurs dans ce conflit, nous estimons que rien ne justifie la démarche unilatérale de la Russie. En particulier, l'Ukraine a pris des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre des accords de Minsk au cours des dernières semaines et souligné à maintes reprises son engagement en faveur d'une solution diplomatique. Contrairement à la Russie, elle a toujours cherché, comme l'Allemagne et la France l'y avaient engagée, à négocier une solution durable et pacifique au conflit dans l'est de l'Ukraine.

Monsieur le Président, je vous prie de joindre notre déclaration conjointe au journal de la séance.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/1008  
23 February 2022  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La Suède répond à une déclaration faite au cours de la séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) tenue la semaine dernière et dans laquelle la Fédération de Russie remettait en cause et jugeait préoccupants et déstabilisants les exercices et la coopération menés par la Suède dans la région de la mer Baltique, notamment avec l'OTAN.

Monsieur le Président,

La politique de la Suède en matière de sécurité reste ferme et inchangée. Notre non-participation à des alliances militaires nous est bénéfique et contribue à la stabilité et à la sécurité en Europe du Nord. Cela s'accompagne d'une politique de défense qui repose sur deux piliers : le renforcement des capacités nationales et le développement de la coopération internationale en matière de défense sur une base multilatérale et bilatérale, notamment avec la Finlande. L'action face aux défis et aux menaces pour la paix et la sécurité en Suède et dans notre région repose sur la solidarité et la collaboration avec les autres nations.

Monsieur le Président,

Si la Suède ne participe pas à des alliances militaires, cela ne signifie pas qu'elle s'abstient de coopérer. Au contraire, la coopération internationale est pour nous indispensable. Nous nous employons actuellement à renforcer la formation conjointe et la réalisation d'exercices avec des partenaires animés du même esprit, en conformité, par exemple, avec le paragraphe 144.4 du chapitre X du Document de Vienne. Nous considérons qu'il s'agit là d'une pratique d'une importance capitale qui donne un élan supplémentaire au renforcement de notre capacité de défense nationale.

Le droit des États participants de choisir leurs propres arrangements de sécurité est au cœur de l'ordre de sécurité européen et constitue un élément fondamental de la Charte de Paris et des documents ultérieurs. Nous nous réservons donc le droit de prendre des mesures appropriées, de nature purement défensive et destinées à servir l'objectif de stabilité et de sécurité dans notre région.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/1008  
23 February 2022  
Annex 11

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La Finlande répond à la déclaration faite au cours de la séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité tenue la semaine dernière et dans laquelle la délégation russe estimait que la participation de la Finlande aux exercices internationaux et sa coopération avec l'OTAN constituaient un facteur de déstabilisation.

Monsieur le Président,

La situation actuelle en matière de sécurité est très grave et préoccupante. La Russie exacerbe les tensions en renforçant sa présence militaire autour de l'Ukraine. La situation en matière de sécurité s'est dégradée et est devenue plus imprévisible, tant autour de l'Ukraine que, plus largement, en Europe. Le système international fondé sur des règles, le droit international et les principes communément admis sont remis en question, contestés et transgressés. Cela constitue un facteur de déstabilisation.

La Russie cherche à renforcer sa position et à affaiblir l'unité des acteurs occidentaux. Elle vise à instaurer en Europe un régime de sécurité fondé sur des sphères d'influence. En outre, l'utilisation de la force militaire reste un outil central pour la Russie. Cela constitue un facteur de déstabilisation.

La Finlande salue le rôle de l'OTAN dans la sécurité européenne et considère que sa présence dans la région de la mer Baltique est un facteur de stabilisation. La coopération entre l'OTAN, la Finlande et la Suède est un élément essentiel du programme de coopération militaire internationale de la Finlande, tout comme les exercices menés avec nos partenaires. La Finlande ne manque jamais de communiquer des informations sur ses exercices de manière ouverte et transparente. La coopération militaire pratique et le dialogue sur la situation de sécurité dans la région de la mer Baltique permettent à la Finlande d'améliorer le climat de sécurité et d'accroître la prévisibilité et la stabilité dans la région.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1008 du FCS, point 3 f) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Chers collègues,

La délégation arménienne a pris note de la demande d'experts techniques communiquée le 18 février 2022 par le Coordonnateur du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux stocks de munitions conventionnelles (FSC.DEL/99/22). Dans cette demande, le Coordonnateur invite les États participants de l'OSCE à détacher des experts techniques qui participeront à une visite d'évaluation en Azerbaïdjan dans le cadre d'une demande d'assistance pratique visant à renforcer les capacités des autorités nationales à mettre en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux dangers explosifs et d'intervention.

La demande communiquée par le Coordonnateur n'est autre qu'un abus manifeste de la Présidence du FCS. Elle renforce notre conviction que l'Azerbaïdjan ne peut pas assurer une présidence crédible de la dimension politico-militaire de l'Organisation ni apporter une contribution utile à la mise en œuvre des engagements et des principes pris dans le cadre de l'OSCE.

Aux 967<sup>e</sup> (FSC.DEL/45/21), 973<sup>e</sup> (FSC.DEL/136/21) et 999<sup>e</sup> (FSC.DEL/50/22) séances du FCS, la délégation arménienne a exprimé son avis sur la demande d'assistance de l'Azerbaïdjan. Cet avis, réaffirmé dans une lettre adressée à la Présidence du FCS le 18 mars 2021 (FSC.DEL/87/21), reste inchangé. Nous considérons que la proposition de projet de l'Azerbaïdjan, qui doit être mise en œuvre dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et dans les territoires occupés de l'Artsakh, vise à exploiter le mécanisme d'assistance de l'OSCE à des fins de manipulation politique et de légitimation de l'agression et des résultats de l'usage de la force contre l'Artsakh.

Chers collègues,

La délégation arménienne a souligné à plusieurs reprises la nature destructrice de la politique de l'Azerbaïdjan et le manque d'intégrité de sa délégation. À présent, je souhaite saisir cette occasion pour citer quelques extraits des déclarations de la délégation azerbaïdjanaise.

Le 27 janvier 2017, en réponse à la déclaration de la Présidence du Conseil permanent sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan, la délégation azerbaïdjanaise a fait la déclaration suivante (PC.DEL/112/17) : « Je tiens à souligner que la déclaration d'intention de certains États participants d'aider l'Arménie concernant les questions liées au déminage sur une base bilatérale suscite une préoccupation légitime de la partie azerbaïdjanaise. Nous doutons que cela puisse aider à résoudre la situation ou contribuer à la stabilité de la région. [...] Toute assistance bilatérale fournie à l'Arménie dans ce domaine serait considérée comme une violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et une mesure hostile à l'Azerbaïdjan. »

Le 23 novembre 2017, en réponse au rapport du Secrétaire général sur le Programme de coopération avec l'Arménie, la délégation azerbaïdjanaise a fait la déclaration suivante (PC.DEL/1612/17) : « La délégation azerbaïdjanaise estime que ce programme de coopération devrait être transparent [...] et ne devrait pas être lié au conflit dont la Conférence de Minsk est saisie. [...] Le soutien de l'Azerbaïdjan aux programmes et structures thématiques du Secrétariat ainsi qu'aux institutions de l'OSCE chargés de ce programme de coopération dépendra des points susmentionnés. »

Le 9 septembre 2020, en réponse à l'allocution prononcée par M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère allemand des affaires étrangères, la délégation azerbaïdjanaise a fait la déclaration suivante (FSC.DEL/171/20) : « L'Azerbaïdjan est fermement opposé à l'augmentation ou au renforcement, de quelque manière que ce soit, des capacités militaires de l'État occupant et, par conséquent, n'est pas en mesure de soutenir une quelconque demande d'assistance de l'Arménie à cette fin ».

Le 16 septembre 2020, à la séance d'ouverture de la Présidence allemande du FCS, la délégation azerbaïdjanaise a fait la déclaration suivante (FSC.JOUR/960) : « Permettez-moi de rappeler que l'Azerbaïdjan est fermement opposé à toute augmentation ou renforcement des capacités militaires de cet État agresseur et n'est donc pas en mesure de soutenir une quelconque demande d'assistance à cette fin ».

Je tiens également à attirer votre attention sur la Section VI(B) du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, qui définit clairement la procédure d'examen d'une demande d'assistance émanant d'un État participant. Dans cette section, il est prévu que la Présidence du FCS amorce la réponse de l'OSCE à la demande, qui peut comprendre une visite initiale et une étude de préfaisabilité, en étroite coopération avec la Troïka du FCS et la Présidence en exercice.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que toute activité de l'OSCE liée au conflit ne peut être menée que sur une base égale et non discriminatoire, avec le consentement et la participation de toutes les parties au conflit du Haut-Karabakh. Si des mesures appropriées ne sont pas prises pour empêcher un tel comportement irresponsable de la part de la Présidence actuelle du FCS, qui instrumentalise le Forum pour promouvoir ses intérêts nationaux, l'OSCE devra supporter toutes les conséquences de cette situation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.





---

**1002<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1008 du FCS, point 3 f) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Monsieur le Président,

Nous avons maintes fois exprimé notre position et répondu aux allégations infondées de l'Arménie concernant la demande de l'Azerbaïdjan de bénéficier d'une assistance pratique pour le renforcement des capacités de nos autorités nationales à mettre en œuvre des mesures de réduction des risques explosifs et de réaction à ces risques. À la lumière de l'intervention arménienne d'aujourd'hui, permettez-moi de réaffirmer ce qui suit :

Premièrement, il faut rappeler que l'Arménie est seule responsable de la situation actuelle alarmante dans les territoires azerbaïdjanais libérés s'agissant de leur contamination de masse par des mines terrestres et des engins non explosés. Pendant trois décennies d'occupation, l'Arménie a posé sans distinction des mines terrestres sur ces territoires, ce qui en fait l'une des zones les plus contaminées au monde. Aujourd'hui, les mines posées par l'Arménie continuent de coûter la vie à des civils, créent des obstacles supplémentaires au retour des personnes ayant été déplacées à l'intérieur de leur pays, entravent considérablement les efforts de réhabilitation et de reconstruction de grande ampleur et nuisent au processus général de normalisation et de réconciliation post-conflit.

Deuxièmement, la demande d'assistance soumise par l'Azerbaïdjan est pleinement conforme à nos engagements communs dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Il y est donné suite en pleine conformité avec les procédures énoncées dans le Document de l'OSCE sur les SMC. La prochaine étape de ce processus consistera en une visite d'experts en Azerbaïdjan.

Troisièmement, l'assistance est demandée pour mettre en œuvre le projet dans les territoires souverains internationalement reconnus de l'Azerbaïdjan qui étaient sous occupation arménienne pendant presque trois décennies et qui ont actuellement grand besoin d'une réhabilitation post-conflit, dont le déminage humanitaire est un élément essentiel. C'est ce qui compte le plus et ce qui fait la principale différence par rapport aux activités menées par l'Arménie dans les territoires anciennement occupés de l'Azerbaïdjan. Ainsi, le moins que l'Arménie puisse faire pour rectifier ses actes internationalement illicites, ce n'est pas d'entraver mais de faciliter la réalisation de ce projet d'assistance.

Enfin, l'Arménie ne cesse de soulever la question de sa propre demande d'assistance. À cet égard, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler au Forum la visite de préfaisabilité en Arménie annoncée en décembre 2020, dont l'Arménie elle-même a choisi de faire fi, refusant ainsi de passer à l'étape suivante dans la mise en œuvre de son projet d'assistance. Cette situation, ainsi que l'attitude indéfendable de l'Arménie en ce qui concerne l'assistance sollicitée par l'Azerbaïdjan, et, globalement, son opposition persistante à nos engagements communs dans le domaine des ALPC et des SMC, illustrent de manière flagrante que ce pays s'est fixé apparemment pour objectif de manipuler cette question au sein de l'Organisation afin de promouvoir ses propres objectifs intenable et discours obsolètes à propos du conflit.

Merci, Monsieur le Président.